Le Maire de la Commune de CHARMEIL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 dudit Code,
VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la Loi 82-263 du 22/07/1982 et par la Loi 83-8 du 07/01/1983,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06/11/1992,
VU la demande présentée par l'Entreprise LAVEST, sise à VENDAT (03110), 29 rue Lourdy, en date du 17 octobre 2018,
CONSIDERANT que les travaux de mise à niveau de tampons sur l'accotement de la RD6, face à TOTAL, nécessitent une réglementation de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du jeudi 18 octobre 2018 et pendant une durée de 10 jours, la circulation de tous les véhicules s'effectuera sur une chaussée rétrécie et sera réglée par pilotage manuel au moyen de panneaux.

ARTICLE 2 : Au droit du chantier, tout dépassement sera interdit.

ARTICLE 3 : Au droit du chantier, le stationnement des véhicules sera interdit.

ARTICLE 4 : Au droit du chantier, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 5 : La signalisation du chantier sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux et sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.
Cette signalisation sera maintenue en permanence en bon état par l'entreprise chargée des travaux et enlevée à la fin des travaux.
Le service gestionnaire de la voirie contrôlera les mesures d'exploitation prévues ainsi que le respect des dispositions règlementaires relatives à la mise en place, la maintenance, l'enlèvement de la signalisation temporaire et le rétablissement de la continuité de la signalisation permanente à la fin des travaux,

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vichy,
- U.T.T. de Lapalisse,
- L'Entreprise LAVEST.

A CHARMEIL, le 17 octobre 2018

Le Maire

F GONZALES

MAIRIE DE CHARMEIL 03110

Mairie de CHARMEIL ✔ Place Robert Chopard 03110 CHARMEIL
Contact : 04 70 32 46 33 ✔ mairie-charmeil@wanadoo.fr